

CAISSE DES ECOLES

Présents :	7	COMITE DU :	27 JUIN 2024
Représentés :	1	DELIBERATION N° :	51/2024
Absents :	8	DGA DE SECTEUR :	Nathalie COLUCCI
		SERVICE :	CAISSE DES ECOLES
		AFFAIRE SUIVIE PAR :	Amélie TORET

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Éducation,
VU la loi du 28 mars 1882 article 17 alinéa 1, rendant obligatoire les Caisse des Ecoles pour toutes les communes,
VU la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 article 23 relative aux compétences de la Caisse des Ecoles,

CONSIDERANT le renouvellement de la demande de subvention dans le cadre du CLAS pour la mise en place pour l'année 2024-2025 pour un montant de ...€ :

- 30 000€ CAF
- 3 000€ Département de l'Essonne
- 5 000€ État politique de la ville
- 36 180€ Caisse des Ecoles

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE à déposer une demande de subvention dans le cadre du CLAS d'un montant de 30 000€ auprès de la CAF, d'un montant de 3 000€ auprès du Département de l'Essonne et d'un montant de 5 000€ auprès de l'Etat politique de la ville , à solliciter et encaisser ces montants.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites à l'imputation 74718 au budget de la Caisse des Écoles.

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles

Maire de Sainte-Genevieve-des-Bois



ajouté sur le site de la ville le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
091-269101804-20240627-51-2024-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 17/06/2024, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 16 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 7 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Étaient présents :

Présents : M. ROGER, Mme AREL, Mme JAUNET, Mme Cédride FERREIRA, Mme JAULMES, Mme GUENOUNOU, M. CUADRADO

Représenté :

M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.

Étaient excusés :

M. LE MEUR, M. LUNDA, Mme SCHLATTER, Mme KADDOUR, M. Jérémy NEZZAR, Mme LENHART, Mme GONCALVES, Mme GUYOT,

Étaient présentes également : Mme Nathalie Colucci, Directrice Générale des Services, M. Thierry FOURNIER, Directeur de l'Éducation, Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	16
En exercice :	16
Présents :	7
Représentés :	1
Absents :	8

ajouté sur le site de la ville le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
091-269101804-20240627-51-2024-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024